

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 18-882 ET 18-883

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 18-882** modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Le but de ce règlement vise l'agrandissement de la zone mixte à même une partie de la zone résidentielle faible densité pour permettre l'usage résidence de tourisme au 578, 1^{re} Avenue Ouest. L'agrandissement consiste à inclure en zone d'affectation mixte les lots 4 883 073, 5 260 131 et 4 883 072 du cadastre du Québec.

- **Premier PROJET DE RÈGLEMENT 18-883** intitulé « Ajout d'un usage en zone M.138 - agrandissement de la zone M.3 à même une partie de la zone Ra.25 ». Le premier but du règlement vise à permettre, en zone M.138, un garage pour le service de réparation mécanique de véhicules automobiles (au 48, boulevard Perron Ouest) avec obligation d'avoir un terrain adjacent au boulevard Perron ». Le second but du règlement est d'agrandir la zone M.3, à même une partie de la zone Ra.25, en y incluant les lots 4 883 073, 5 260 131 et 4 883 072 du cadastre du Québec, pour permettre la résidence de tourisme au 578, 1^{re} Avenue Ouest.

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 18 décembre 2018, à compter de 10 heures, à la salle du conseil située au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlements 18-882 et 18-883 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 5 décembre 2018

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière